



**Convention contre  
la torture et autres peines  
ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants**

Distr. générale  
3 janvier 2020  
Français  
Original : anglais

---

**Comité contre la torture**

**Décision adoptée par le Comité contre la torture  
au titre de l'article 22 de la Convention,  
concernant la communication n° 815/2017\*.** \*\*

*Communication présentée par :* Vasanthakumar Balakrishnan  
(représenté par un conseil, John Sweeney)

*Au nom de :* Vasanthakumar Balakrishnan

*État partie :* Australie

*Date de la requête :* 24 janvier 2017 (date de la lettre initiale)

*Questions de fond :* Risque de torture en cas d'expulsion vers Sri Lanka

Réuni le 15 novembre 2019, le Comité, n'ayant reçu aucun commentaire du conseil du requérant sur les observations de l'État partie malgré l'envoi d'un rappel à cet effet, et tenant compte du fait que le conseil a retiré la requête après avoir perdu le contact avec l'intéressé, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 815/2017.

---

\* Adoptée par le Comité à sa soixante-huitième session (11 novembre-6 décembre 2019).

\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :  
Essadia Belmir, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu,  
Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

